

Compte rendu Conseil Municipal
Commune de Saint Bazile de Meyssac

Jeudi 18 décembre 2025

Etaient présents : M. Eric CISCARD, Mme Françoise CHAPOULIE, M. Benoît SERVANTIE, Mme Angélique COSTE, M. David LATREILLE, M. Patrice LEIX

Absent(e)(s)-excusé(e)(s) :

Mme Véronique DAEDEN : procuration à Eric CISCARD
M. Alan D'HOLLANDER :
M. Denis DEKEISTER, procuration à Benoît SERVANTIE
Mme Bernadette ROUFF, procuration à Angélique COSTE

Secrétaire de séance : M. Françoise CHAPOULIE

Le compte rendu de la réunion du jeudi 6 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Pour : 9 voix, contre : 0, abstention : 0

Ordre du jour :

- Création d'un poste d'Attaché Territorial
- Projets 2026
- Réfection de la toiture de la mairie

Questions diverses

- Divers
- PLUi

1-Création d'un poste :

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Le Maire propose à l'assemblée pour une bonne organisation des services la création d'un emploi d'Attaché Territorial, à temps non complet à raison de 15 heures hebdomadaires,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, Pour : 9 voix – Abstention : 0 – Contre : 0 décide d'adopter la création d'emploi.

Le tableau des emplois est modifié comme suit, à compter du 23 décembre 2025 :

Filière	Cadre d'Emploi	Grade	T.N.C.
Administrative	Attachés Territoriaux	Attaché Territorial	1 (15,00 H)
	Rédacteurs Territoriaux	Rédacteur Territorial	2 (15,00 H)
	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal 1ère classe	1 (15,00 H)
	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal 2ème classe	1 (15,00 H)
Technique	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique territorial	1 (17,00 H)
		Adjoint technique territorial	1 (16,00 H)
		Adjoint technique territorial	1 (04,00 H)

- Le Maire est chargé de recruter l'agent qui sera affecté à cet emploi ;
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet ;

Questions diverses

- Toiture de la mairie à refaire ; des devis seront demandés à plusieurs entreprises avec intégration possible de panneaux photovoltaïques
- PLUi : Monsieur Le Maire donne l'état d'avancement des travaux concernant le PLUi ; le règlement pourrait être signé fin février, avant d'envisager les réunions publiques.

La séance est levée à 21h30